

## BUDGET PRIMITIF 2022

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM. Elle sera, comme la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, disponible sur le site internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Enfin, le budget est établi en tenant compte du contexte économique national et des enjeux territoriaux.

La vigueur de la reprise de l'activité économique se confirme en 2021 en France après la chute historique de 2020. Cette dynamique se poursuivrait au quatrième trimestre, en dépit des nouveaux variants de la Covid-19 et de certaines difficultés sectorielles d'approvisionnement ou de recrutement. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+0.2% en moyenne), reprendrait ainsi une croissance de près de 3% cumulés sur 2021-2023.

Désormais l'économie française retrouve son principal défi d'avant - crise : des difficultés fortes de recrutement alors même que le chômage resterait élevé à 8 %.

L'économie française sort lentement de la crise Covid et va ainsi aborder une nouvelle phase.

Dans ce contexte particulier, le budget primitif 2022 du SIVOM de la communauté du Béthunois a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communes adhérentes et aux usagers ;
- d'optimiser les investissements ;
- de contenir la dette en excluant le recours à l'emprunt.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

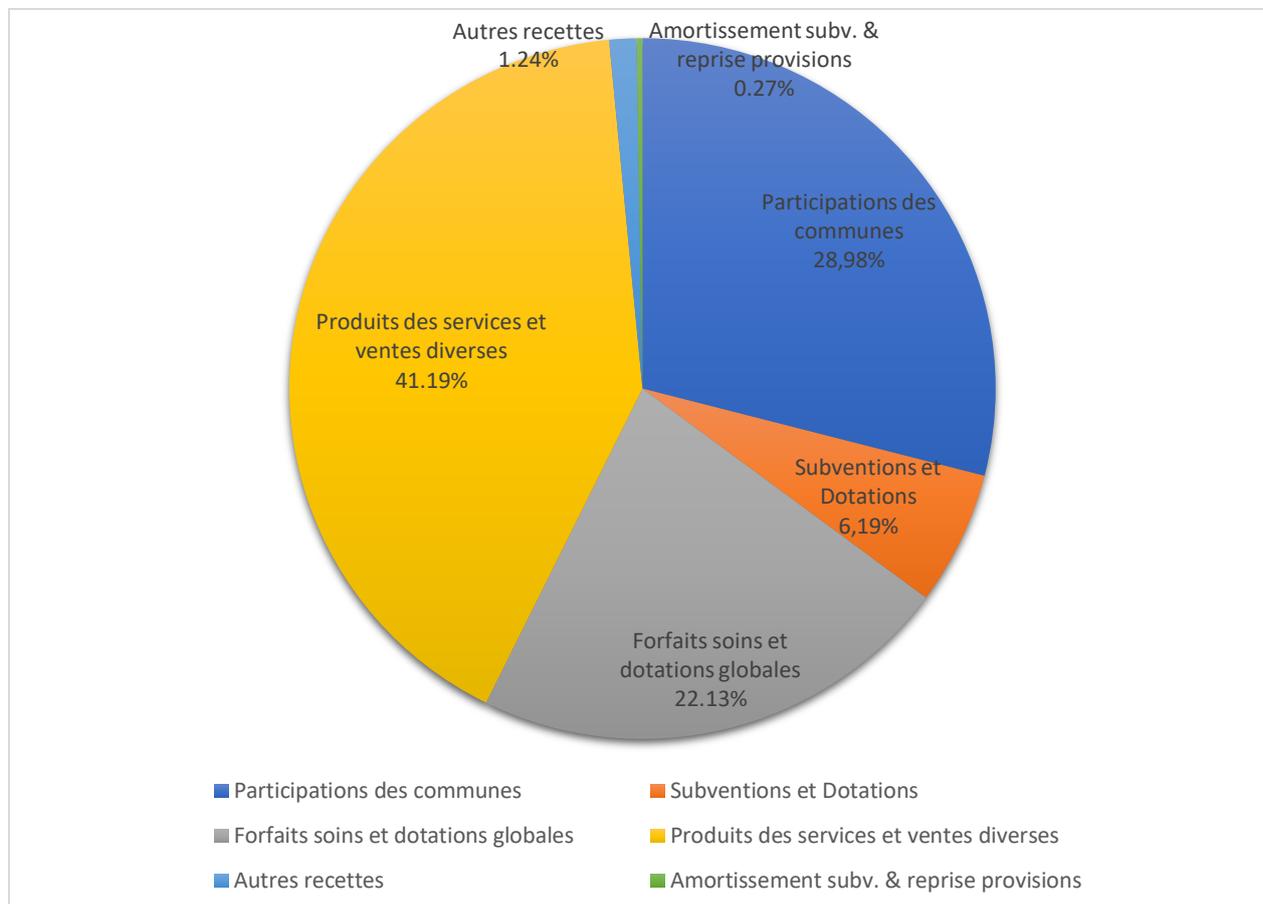
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 27 910 620€ incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

### A. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont été établies sur la base de :

- l'activité prévisionnelle des différentes compétences déléguées par les Communes adhérentes, déterminée en concertation lors des rencontres de préparation budgétaire,
- l'activité prévisionnelle des services proposés aux usagers ainsi que les taux d'occupation estimés des différentes structures,
- les dotations attendues de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental ainsi que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

RECETTES		
Rubriques	BP 2021	BP 2022
Participations des communes	7 483 098,00	8 090 523,00
Subventions et Dotations	2 502 740,06	1 728 308,00
Forfaits soins et dotations globales	5 495 489,58	6 175 683,45
Produits des services et ventes diverses	11 544 714,20	11 495 319,55
Autres recettes	313 895,16	345 526,00
Amortissement subv. & reprise provisions	89 293,00	75 260,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 429 230,00</b>	<b>27 910 620,00</b>



→ Participation des communes : 28,98% des recettes globalisées.

Il s'agit de la somme des engagements pris par les communes adhérentes sur l'ensemble des compétences. Une hausse globale de 607 425€ est constatée.

Les adhésions des communes d'Hersin-Coupigny, Marles les Mines et Ecquedecques ont permis d'abonder le montant total des participations des communes aux frais de structure à hauteur de 105 000€.

La création de la compétence sécurité publique participe aux recettes de fonctionnement à hauteur de 264 520€.

237 905€ concernent l'augmentation d'activité des compétences.

→ Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 28,32% des recettes globalisées.

Il s'agit ici :

-de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;

-des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;

-de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→ Produits des services et ventes diverses : 41,19% des recettes globalisées.

Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crématons.

Au regard du contexte national, les recettes de ces services ont été estimées avec prudence, considérant les taux d'occupation actuels des structures et l'inflation annoncée pour 2022.

→ Autres recettes : 1,24% des recettes globalisées.

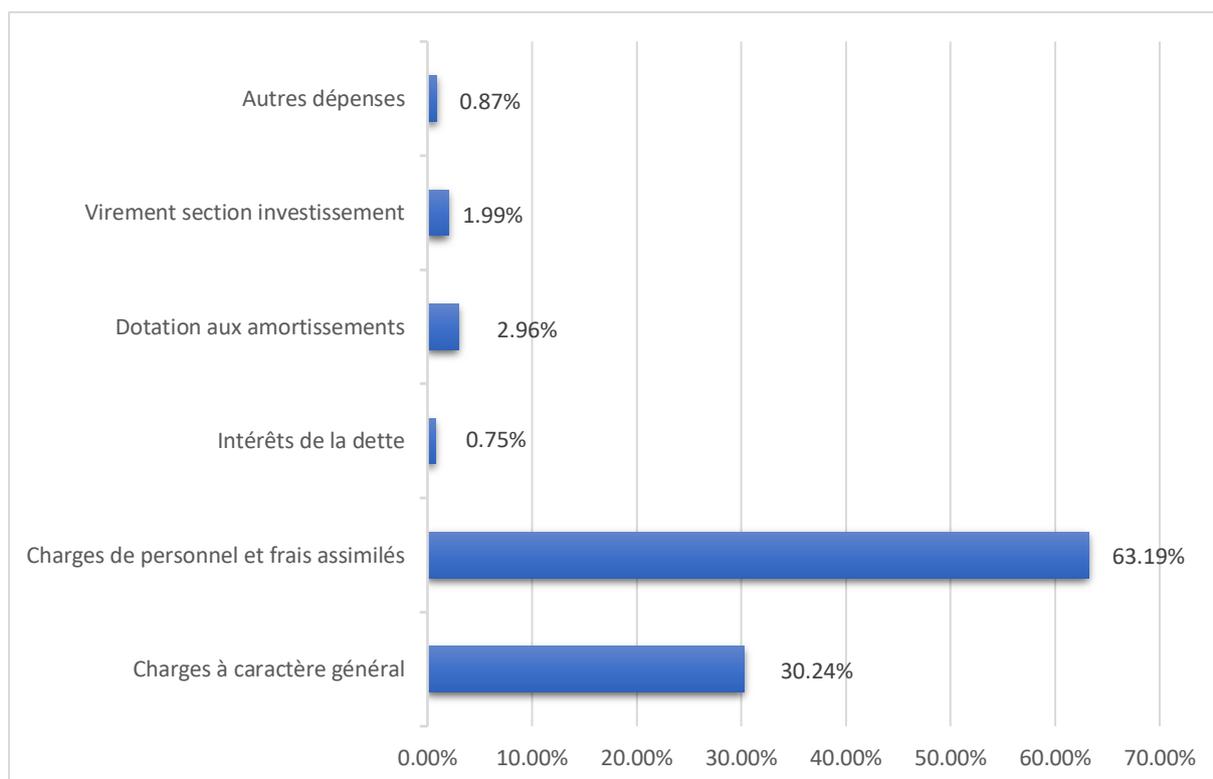
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel.

→ Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,27% des recettes globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels.**

B. Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES		
Rubriques	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	8 819 322,40	8 438 920,13
Charges de personnel et frais assimilés	16 772 164,00	17 637 319,56
Intérêts de la dette	242 865,00	208 635,49
Dotation aux amortissements	808 433,00	827 093,00
Virement section investissement	567 116,00	556 153,00
Autres dépenses	219 329,60	242 498,82
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 429 230,00</b>	<b>27 910 620,00</b>



→ Les charges à caractère général : 30,24% des dépenses globalisées.

Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de fournitures, de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.

Un travail d'optimisation au travers de l'analyse des consommations réelles et de la recherche de maîtrise des coûts a été engagé, permettant de contenir les évolutions liées au contexte national. Ces charges ont également été estimées en fonction de l'activité prévisionnelle de l'ensemble des pôles. Elles sont estimées en diminution de 380 402€ par rapport au budget primitif 2021.

→ Les charges de personnel et frais assimilés : 63,19% des dépenses globalisées.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois.

L'évolution de ces charges est estimée à hauteur de 865 156€ sur la base :

- des recrutements liés à la création de la nouvelle compétence sécurité publique : 187 500€,
- des mesures règlementaires imposées dans le cadre du dispositif SEGUR , EHPADs : 427 500€,
- des recrutements à opérer dans le cadre de la réorganisation interne des services et la prise en compte des évolutions règlementaires annuelles de carrière : 225 000€,
- des augmentations des assurances de personnel et de la médecine du travail : 25 156€.

→ Les intérêts de la dette : 0,75% des dépenses globalisées.

Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).

→ Dotations aux amortissements : 2,96% des dépenses globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.

→ Virement à la section d'investissement : 1,99% des dépenses globalisées.

Afin de financer la section d'investissement présentée en II, le SIVOM procède à un prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 556 153€.

→ Autres dépenses : 0,87% des dépenses globalisées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus pour 118 000€, les redevances de logiciels, les créances irrécouvrables, les atténuations de recettes.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 320 521€.

### A. Les recettes d'investissement :

La section investissement présente un montant en hausse de 301 915€ principalement lié à l'inscription de la subvention régionale de 1 234 105€, attribuée au SIVOM dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas.

RECETTES		
Rubriques	BP 2021	BP 2022
Subvention d'équipement (13)	-	1 234 105,00
Participations reçues (10) *	38 667,00	60 308,00
Emprunts (16)	1 093 271,00	339 128,00
Virement et amortissement	1 476 480,00	1 425 823,00
Dépôts & Cautionnements	410 188,00	261 157,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 018 606,00</b>	<b>3 320 521,00</b>

Le recours à l'emprunt est optionnel, il reste conditionné aux résultats qui seront constatés au compte administratif 2021.

## B. Les dépenses d'investissement :

De manière générale les investissements sont maîtrisés pour 2022.

Ils concernent principalement :

- l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des inscriptions pour le service enfance jeunesse,
- l'évolution du logiciel de gestion financière dans le cadre de l'anticipation du passage à la nomenclature comptable M57,
- la mise en place d'une badgeuse (phase 1),
- l'acquisition de matériels pour les services techniques : Cuve de récupération d'eau, matériels pour la compétence éclairage public, acquisition de 2 tondeuses (entretien de terrain de sport et espaces verts),
- l'achat de mobilier, matériels informatiques, équipements spécialisés pour la restauration collective, dans le cadre du transfert de l'activité au sein de la nouvelle structure et remise en état du bâtiment existant
- l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à la création de la compétence sécurité publique.

DEPENSES		
Rubriques	BP 2021	BP 2022
Amortissement de subvention (13)	1 175,00	1 175,00
Remboursement de la dette (16)	1 058 486,00	989 479,00
Dépenses d'équipement (20-21-23)	1 359 708,00	967 839,00
Travaux en cours (23) *	165 250,00	1 091 105,00
Opérations patrimoniales et Op. d'ordre entre sections	23 799,00	9 766,00
Dépôts et cautionnements	410 188,00	261 157,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 018 606,00</b>	<b>3 320 521,00</b>

La notification de la subvention régionale, permet de dégager une capacité de financement suffisante pour prévoir l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 1 091 105€ de travaux en cours, fléchés sur la construction de la nouvelle UCPR ainsi que son éventuelle extension au travers du projet de légumerie.

## III. REPARTITION DU BUDGET CONSOLIDE – PAR BUDGET – PAR SECTION :

Le budget consolidé est composé du budget principal et des 8 budgets annexes, rattachés au pôle solidarité-santé.

<u>GLOBALISATION</u>	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Budget Principal</b>			
Dépenses	2 363 084,00	12 071 231,00	14 434 315,00
Recettes	2 363 084,00	12 071 231,00	14 434 315,00
	-	-	-
<b>Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers</b>			
Dépenses	38 530,00	473 710,00	512 240,00
Recettes	38 530,00	473 710,00	512 240,00
	-	-	-

<b>Budget annexe résidence autonomie Guynemer</b>				
	Dépenses	82 064,00	617 855,00	699 919,00
	Recettes	82 064,00	617 855,00	699 919,00
		-	-	-
<b>Budget annexe CSAPA</b>				
	Dépenses	6 398,00	313 025,00	319 423,00
	Recettes	6 398,00	313 025,00	319 423,00
		-	-	-
<b>Budget annexe SAAD</b>				
	Dépenses	62 226,00	3 352 693,00	3 414 919,00
	Recettes	62 226,00	3 352 693,00	3 414 919,00
		-	-	-
<b>Budget annexe SSIAD</b>				
	Dépenses	17 582,00	1 361 548,00	1 379 130,00
	Recettes	17 582,00	1 361 548,00	1 379 130,00
		-	-	-
<b>Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE</b>				
	Dépenses	330 755,00	5 852 491,00	6 183 246,00
	Recettes	330 755,00	5 852 491,00	6 183 246,00
		-	-	-
<b>Budget annexe EHPAD M. CURIE</b>				
	Dépenses	209 772,00	3 031 447,00	3 241 219,00
	Recettes	209 772,00	3 031 447,00	3 241 219,00
		-	-	-
<b>Budget annexe Crématorium</b>				
	Dépenses	210 110,00	836 620,00	1 046 730,00
	Recettes	210 110,00	836 620,00	1 046 730,00
		-	-	-
<b>TOTAL</b>				
	Dépenses	<b>3 320 521,00</b>	<b>27 910 620,00</b>	<b>31 231 141,00</b>
	Recettes	<b>3 320 521,00</b>	<b>27 910 620,00</b>	<b>31 231 141,00</b>
		-	-	-

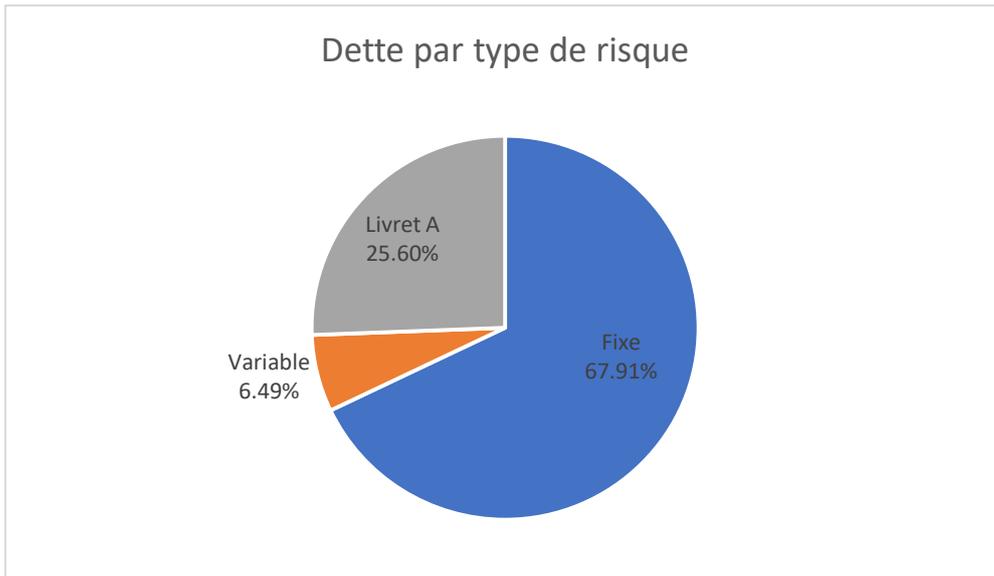
#### IV. LA DETTE :

*Synthèse au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :*

Au premier janvier 2022, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 12 331 690€, correspondant à 35 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 1,59%.

*Dettes par type de risque :*

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 374 269 €	67,91%	1,78%
Variable	799 748 €	6,49%	0,02%
Livret A	3 157 673 €	25,60%	1,51%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 331 690 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,59%</b>

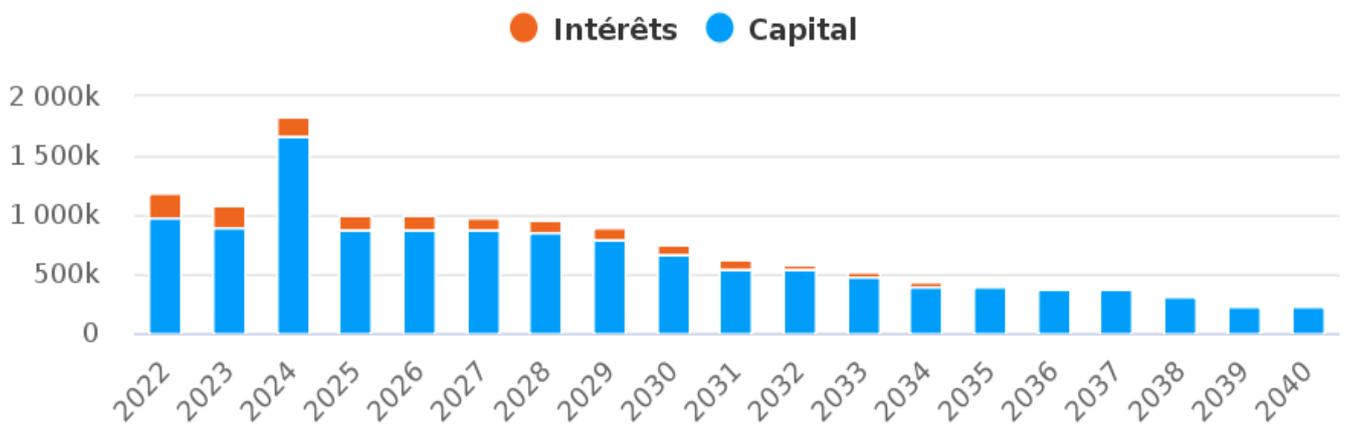


Seuls 6,49% de l'encours de dette total sont à taux variable (actuellement valorisé à 0,02%). Ainsi 93,51% restent totalement sécurisés.

Détail par budget :

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	6 933 165 €	1,76%	12 ans	6 ans et 7 mois	16
EHPAD F. DEGEORGE	3 202 194 €	1,50%	17 ans et 4 mois	9 ans et 2 mois	7
EHPAD M. CURIE	101 296 €	5,63%	7 mois	5 mois	3
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	37 460 €	4,79%	5 ans et 2 mois	3 ans et 1 mois	2
CREMATORIUM	2 057 575 €	0,85%	11 ans et 9 mois	6 ans et 2 mois	7
<b>TOUT BUDGETS</b>	<b>12 331 690 €</b>	<b>1,59%</b>	<b>13 ans et 3 mois</b>	<b>7 ans et 1 mois</b>	<b>35</b>

Profil d'extinction de la dette :



Le pic constaté en 2024 correspond au remboursement, en une seule échéance, d'un emprunt de 800 000€, contractualisé dans le cadre de la construction de la nouvelle unité centrale de production de repas et dont le montant avait été défini en fonction de l'estimation du FCTVA à percevoir sur les travaux réalisés.

V. PRECISIONS FINANCIERES :

A. Les opérations réelles du budget 2022 :

Il s'agit , concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

**LES OPERATIONS REELLES**

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges de personnel et frais assimilés	17 637 319,56	Participations des communes	8 097 523,00
Charges de gestion courantes	8 438 920,13	Produits des services	11 495 319,55
Charges financières	208 635,49	Subventions, forfaits et dotations	7 896 991,45
Autres dépenses réelles	242 498,82	Autres recettes réelles	345 526,00
Déficit reporté	-	Excédent reporté	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>26 527 374,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>27 835 360,00</b>

Sont ainsi neutralisés les virements entre sections ainsi que les amortissements.

B. Les niveaux d'épargne du budget :

**L'épargne brute** (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

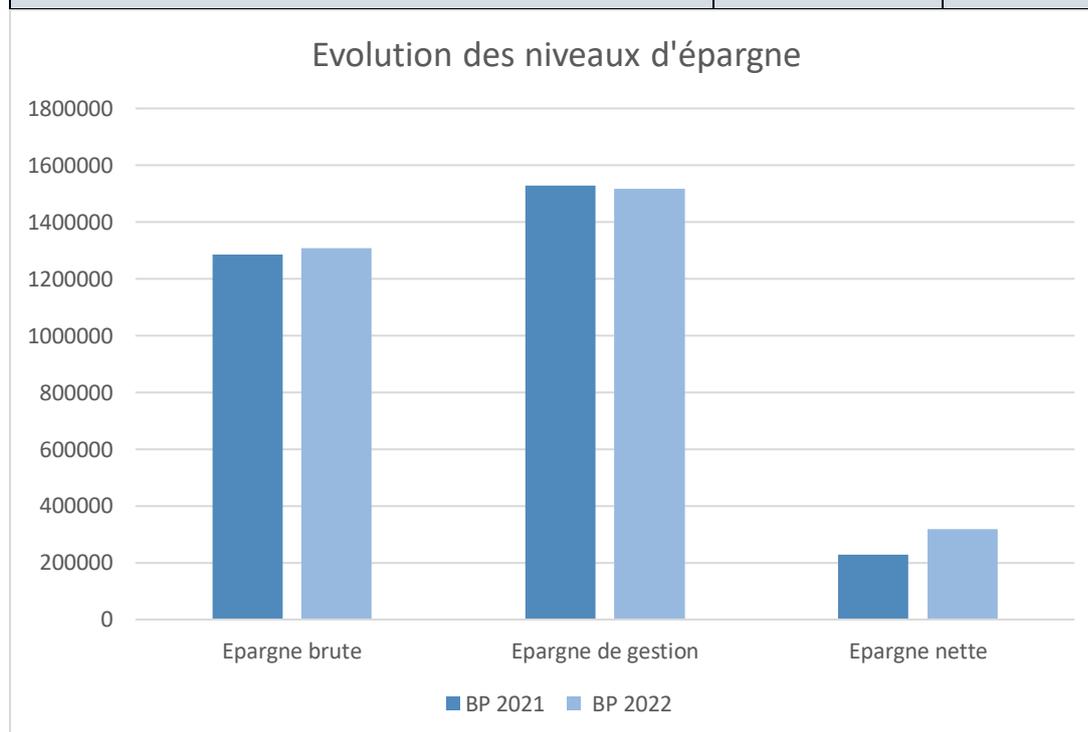
**L'épargne de gestion** correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**L'épargne nette** (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	26 053 681,00	26 527 374,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	27 339 937,00	27 835 360,00
<u><i>Épargne brute</i></u>	1 286 256,00	1 307 986,00
<u><i>Épargne de gestion</i></u>	1 529 121,00	1 516 621,49
<u><i>Épargne nette</i></u>	227 770,00	318 507,00



L'épargne brute permet ainsi de rembourser le capital de la dette valorisé en 2022 à 989 479€ et de financer une partie des investissements prévisionnels. Cette capacité d'autofinancement associée à la subvention d'équipement perçue par la Région Hauts de France permettent au SIVOM de stabiliser l'encours de la dette en évitant le recours à l'emprunt.